

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-dessous une synthèse sur les chasseurs forestiers, provenant du centre de documentation de l'ENGREF de Nancy (Ecole Nationale du Génie Rural et des Eaux et Forêts).

Tout complément d'informations sera le bienvenu ! 😊

Bien cordialement,

XXXXXX

Les chasseurs forestiers (1875) :

Les leçons de la guerre de 1870 ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Il semble d'ailleurs que ce soit les forestiers eux-mêmes qui aient poussé à leur incorporation dans l'armée.

En effet, ayant fait la guerre de 1870 dans les compagnies de guides-forestiers pour une partie d'entre eux, et souffert de l'inorganisation, voire de la pagaille qui les avaient profondément marqués, ils souhaitaient éviter le renouvellement de pareilles situations et garantir l'utilité des sacrifices dont ils n'étaient pas avares mais qu'ils répugnaient à consentir à nouveau en pure perte. Ils firent donc pression pour obtenir un véritable « statut militaire ».

Le décret du 2 avril 1875 incorpora le personnel **forestier** dans la composition des forces militaires du pays en créant les « compagnies, sections et détachements de chasseurs forestiers ». L'instruction militaire fit ainsi son entrée à l'école forestière de Nancy d'où les élèves sortaient avec le grade de sous-lieutenant, directement affectés dans une unité de chasseurs forestiers.

Mais de ce fait, mis à part les « agents » qui avaient combattu en 1870, aucun officier de ces unités n'avait l'expérience d'un commandement réel dans l'armée !

On imagine facilement l'efficacité réduite des unités ainsi encadrées. Très rapidement les insuffisances du nouveau système apparurent aux yeux des forestiers « réalistes ». C'est ainsi qu'une excellente analyse en fut faite en 1878 par le vosgien Félix Grandidier (24ème promotion de 1848) alors qu'il était inspecteur à Poligny. Elle parut dans le numéro de juin de la *Revue des Eaux et Forêts*.

Il y dénonce notamment l'absence totale de « doctrine d'emploi » des chasseurs forestiers : « Il ne suffit pas de décider de la formation d'une troupe... il faut encore nettement définir son rôle, il faut que tous se préparent en temps de paix à le remplir en temps de guerre. »

Il fit des propositions judicieuses pour optimiser l'emploi des forestiers dans la défense nationale. Avec hélas peu de succès !...

Le décret de 1875 fut modifié et complété en 1882, en 1883 et surtout par celui du 18 novembre 1890.

Celui-ci est très bien analysé dans l'article de L. Breton (63ème promotion de 1889) alors **garde** général à St-Marcellin (Isère). Cet article est paru dans la *Revue des Eaux et Forêts* d'octobre 1894 sous le titre « organisation militaire des chasseurs forestiers ».

Lui aussi souligne le manque de doctrine d'emploi du corps qui conduit à « risquer de ne pas demander aux chasseurs forestiers tout ce qu'ils sont capables de donner, ou bien, au contraire de trop présumer de leurs forces et de leur demander plus qu'ils ne peuvent donner ».

Il souligne aussi l'insuffisance de l'instruction militaire des préposés forestiers qui constituent la troupe. faute de séances d'instruction assez fréquentes et de participation active aux

manœuvres de l'armée. Problèmes de crédits, déjà !...

En application du décret de 1890 le corps des chasseurs forestiers comprenait 6500 hommes (6000 en métropole et 500 en Algérie) et 280 officiers (260 en métropole et 20 en Algérie). L'armement était identique à celui de l'Infanterie. Il était fourni par l'armée ainsi que les équipements (sacs, cartouchières, guêtres, chaussures) et les matériels de campement. L'uniforme était celui de l'Administration Forestière. Les chasseurs forestiers étant classés parmi les « troupes d'élite » en portaient les signes distinctifs. Ils se répartissaient en France en 48 compagnies (dont 2 de forteresse), 36 sections (dont 18 de forteresse) et 15 détachements. En Algérie étaient organisés trois escadrons d'infanterie montée à raison d'un par conservation.

Mais cette organisation présentait, elle aussi, bien des défauts que le commandement réalisa tardivement.

Le ministre de la guerre la modifia par lettre du 23 mai 1914 qui précisait qu'à la mobilisation seuls sont appelés à former les unités de chasseurs forestiers actives les préposés de moins de 48 ans. Ces unités sont alors affectées à de grandes unités de 1^{ère} ligne de l'armée. » Les autres préposés sont maintenus à leur poste du temps de paix pour permettre la continuité du service **forestier**, éviter le pillage des forêts et remplir les missions d'information et de guide que l'autorité militaire leur confierait localement.

Un projet de doctrine d'emploi des chasseurs forestiers cohérent est enfin défini. Il est exposé dans le cours d'instruction militaire de l'Ecole forestière paru en juin 1914. C'était bien tard et la tourmente d'août 1914 empêcha sa mise en application. D'autre part, à partir de 1890, les élèves de l'Ecole forestière durent signer un engagement de trois ans en entrant à l'Ecole : deux ans d'école durant lesquels leur était donnée une instruction militaire de base et une troisième année comme sous-lieutenant dans une unité d'infanterie.

Cette mesure permettait d'augmenter la capacité opérationnelle des futurs cadres des unités de chasseurs forestiers et de préparer des officiers de réserve pour l'infanterie où étaient affectés, pour la mobilisation, ceux qui ne trouvaient pas place dans les chasseurs forestiers (50 % environ).

Seuls les gardes généraux et les inspecteurs adjoints encadraient les chasseurs forestiers. Les inspecteurs et conservateurs étaient affectés dans les états-majors. Ceci explique bien les pertes très importantes que subirent les officiers forestiers subalternes pendant la Grande guerre durant laquelle ils combattirent en première ligne dans l'infanterie.

On relève en effet sur le monument aux morts de l'Ecole les noms de 96 anciens élèves de l'Ecole forestière de Nancy qui furent tués de 1914 à 1918.

Il faut aussi ne pas oublier les nombreux blessés et invalides dont l'efficacité ultérieure pour le service **forestier** fut plus ou moins réduite, voire nulle pour certains grands invalides.

Le corps **forestier** mettra longtemps à se remettre de cette « saignée » qui concerna essentiellement les jeunes classes d'âge qui reçurent en première ligne le choc des combats très meurtriers du début de la guerre.

Les responsables réalisèrent les effets immédiats et futurs de cette hécatombe et en 1916 retirèrent des premières lignes les forestiers (ainsi que beaucoup d'ingénieurs et spécialistes indispensables à la poursuite de l'effort de guerre industriel).

Cela évita « l'éradication totale » de la classe d'âge 25/40 ans. mais les vides creusés ne

purent être comblés après la guerre que vers 1930.

La gestion forestière souffrit pendant 15 ans (et même au-delà) de cette pénurie, accentuée par les besoins accrus en ingénieurs que réclamait la reprise en main de la gestion en Alsace-Lorraine et son intensification en Algérie et dans les colonies ainsi que la reconstitution des forêts dévastées par la guerre sur la ligne de front.

Retirés des tranchées (où restèrent leurs camarades, affectés à des unités d'infanterie ordinaires), les chasseurs forestiers furent affectés à l'approvisionnement en bois des armées dans les zones de front (service **forestier** des armées) ou à la **garde** d'états-majors comme celui du général Joffre. Ceci permit de mettre fin aux coupes anarchiques effectuées pendant les deux premières années par les militaires dans les zones de front et de sauver la vie de bien des forestiers.

Si au cours de cette guerre un grand nombre de forestiers furent tués ou blessés, un nombre aussi très important fut décoré (ce fut d'ailleurs très souvent les mêmes). L'Ecole forestière de Nancy qui les avait formés reçut la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

Un drapeau avait été remis aux chasseurs forestiers le 14 juillet 1880. Il défila sur les Champs-Élysées le 14 juillet 1919 pour le défilé de la victoire et fut remis à la **garde** de l'Ecole forestière de Nancy le 3 juin 1939 (les chasseurs forestiers ayant cessé d'exister). Le privilège est remarquable car ce drapeau aurait dû être déposé aux Invalides avec tous ceux des unités dissoutes.

« Un pauvre diable a toujours eu pitié de son semblable, et rien ne ressemble plus à un soldat allemand dans sa tranchée que le soldat français dans la sienne. Ce sont deux pauvres bougres, voilà tout. » Capitaine Paul RIMBAULT

Posté le 04-07-2006 à 13:51:23

xxxx

toujours

se

souvenir

d'eux

bonjour à toutes et à tous

bonjour Eric

bonjour Evelyne

toutes vos infos sont bien intéressantes et j'attends la suite....car cela complète un gros-gros article que j'ai trouvé dans le *Larousse illustré 1914-1919* au sujet de l'exploitation des forêts par l'armée.

gestion, personnel, produits, transports des coupes..., on a une vision de l'importance du bois en tant que matériel de base pour la vie et la survie du soldat au front

voici un court extrait concernant les chasseurs forestiers:

..au printemps 1916, beaucoup d'agents forestiers mobilisés, depuis les simples gardes domaniaux jusqu'aux inspecteurs des forêts, furent appelés à constituer, aux armées, des groupements techniques où leurs qualités professionnelles, plus rationnellement utilisées, allaient leur permettre de rendre d'éminents services.

(..)

*un service **forestier**, dirigé par un officier de chasseurs forestiers (inspecteur ou conservateur) fonctionnait à côté de la Direction du Génie, pour une armée ou un groupe d'armées. Ce service avait sous ses ordres, dans chacune des grandes unités (corps d'armée, corps de cavalerie, division d'infanterie, groupement d'étapes), des services secondaires, à la tête de chacun desquels était placé un sous-inspecteur ou un inspecteur des forêts, ayant à sa disposition un nombre de chasseurs forestiers fixé d'après les disponibilités et l'importance des exploitations.*

(..)

*Cette organisation du service **forestier** donna les meilleurs résultats; elle permit de fournir à la défense des quantités considérables de bois, tout en ménageant l'avenir de nos forêts.*

on y apprend l'utilité des

grumes, rondins, perches, poteaux, piquets, étrépillons, gaulettes, fagots, bourrées, charbon de bois, autres bois pour le chauffage...

je repasse la main à Evelyne

amicalement,

Mireille

p.s:

si des personnes sont intéressées par la lecture de l'article au complet

si Daniel se sent d'attaque à retranscrire

faites-moi signe



XXXX

Posté le 04-07-2006 à 15:13:23

Bonjour à tous,
Merci Marc et Evelyne,
Merci Mireille.

Je peux également vous fournir une bibliographie consacrée aux chasseurs forestiers, mais elle est hélas très succincte pour ce qui a été publié après la Grande Guerre !

XXXX

« Un pauvre diable a toujours eu pitié de son semblable, et rien ne ressemble plus à un soldat allemand dans sa tranchée que le soldat français dans la sienne. Ce sont deux pauvres bougres, voilà tout.

» Capitaine Paul RIMBAULT



Posté le 04-07-2006 à 16:59:00

XXXXX

toujours se souvenir d'eux

re-bonjour à toutes et à tous

merci Evelyne et Marc pour la suite passionnante sur ces chasseurs forestiers...mais pouvez-vous me dire qui a écrit ce recueil de (on dirait) conseils pour le meilleur usage de ces hommes?

les arguments mis en avant sont d'une grande logique et pertinence,mais ces hommes "des bois" ont-ils été ainsi mis en valeur?

le texte que j'ai, ne parle pas du rôle qu'ils auraient pu avoir en tant que coureurs ou éclaireurs....uniquement de la responsabilité pour le choix des arbres à couper,des équipes de territoriaux à diriger,de l'organisation de cette énorme entreprise qu'a été de fournir du bois et du bois et encore du bois..pour cette guerre de tranchées dont la voracité était sans fin

Eric,merci pour votre proposition,moi aussi cela m'intéresse une bibliographie sur ces chasseurs forestiers (tout comme les extraits de la lettre du général en 1871 pour Evelyne et Marc)

amicalement,
Mireille



XXXXX

Posté le 05-07-2006 à 09:09:31

Bonjour à tous,
Chose promise, chose due, voici la bibliographie découverte à l'ENGREF de Nancy :

Sources générales :

1882 : Enseignement militaire à l'Ecole nationale forestière par le Commandant Vincent MONTIGNAULT.

1887 : Les forêts de la France par F. DELPECHIN (p. 142 à 144).

1891 : Les forêts au point de vue militaire par l'inspecteur L. MERSEY.

1892 : Conseils à un jeune sous-lieutenant de réserve sortant de l'Ecole forestière par le Lieutenant-colonel V. MONTIGNAULT.

1894 : Du rôle des forêts en temps de guerre par L. BRETON.

1898 : L'enseignement **forestier** en France - l'Ecole de Nancy par

C. GUYOT (p. 28-29 et p. 236-237-238).

1899 : Guide du chasseur **forestier** à l'usage des agents et préposés forestiers par Daniel BOUER.

1914 : Les chasseurs forestiers - cours donné aux élèves de l'école de Nancy par le Commandant REAL.

1916 : Livre d'or de l'administration des Eaux et Forêts : liste des forestiers de tous grades morts pour la France de 1914 à fin 1915 et citations obtenues par les forestiers.

1919 - Historique de la 1ère compagnie de chasseurs forestiers - campagne 1914-1918.

1919 - Note du ministre de la guerre du 2 janvier 1919 n° 85/2/1 - (1 page).

1949 - Le corps **forestier** - ses origines - son organisation - ses tâches - p. 8 et 9 (n° spécial de la revue "Rivières et forêts").

1987 - Les eaux et forêts du 12ème au 20ème siècle - p. 534 "L'organisation militaire de l'administration forestière".

Revue des Eaux et Forêts - Détail des articles concernant les forestiers et la défense nationale.

- Tome 15 - p. 395 – Les compagnies de chasseurs-forestiers à Lons le Saunier et Besançon.

- Tome 17 - p. 241 à 253 – juin 1878 : les chasseurs forestiers par Félix GRANDIDIER.

- Tome 19 - p. 273 – juin 1880 : compte-rendu des manœuvres militaires de mai 1880. Participation des chasseurs forestiers - Lettre de félicitations du général.

- Tome 19 - p. 365 – 1880 : les chasseurs forestiers à la distribution des drapeaux le 14 juillet 1880.

- Tome 21 - p. 491 – 1882 : Annonce du décret du 22 sept. 1882 réorganisant les chasseurs forestiers.

- Tome 30 - p. 35 – 1890 : Affectation des officiers forestiers non employés dans les compagnies de chasseurs forestiers dans les réserves des régiments de l'armée.

- Tome 33 - p. 433 à 446 – octobre 1894 : Organisation militaire des chasseurs forestiers par L. BRETON.

- Tome 36 - p.754 – 1898 : Habillement des chasseurs forestiers.

- Tome 53 - p. 16 à 24 – janvier 1914 : Les premiers chasseurs forestiers - 1814 par P. MOUGIN.

- Tome 53 – p. 687 – 1914 : L'utilisation des chasseurs forestiers mobilisables inaptes à faire campagne.

- 1939 - p. 550 à 556 : Remise du drapeau des chasseurs forestiers à l'Ecole nationale des Eaux et Forêts.

- 1947 - p. 553 à 555 : Cérémonies à l'Ecole forestière (remise des nouvelles insignes de Croix de guerre 14/18 et de la Légion d'honneur à l'Ecole en remplacement de celles prises par les allemands en 1940/44).

Bien cordialement,

XXXX

PS Un *Livre d'or de l'administration des Eaux et Forêts*, il vient de s'en vendre un sur ebay...

« Un pauvre diable a toujours eu pitié de son semblable, et rien ne ressemble plus à un soldat allemand dans sa tranchée que le soldat français dans la sienne. Ce sont deux pauvres bougres, voilà tout.
» Capitaine Paul RIMBAULT



XXXXX

toujours se souvenir d'eux

Posté le 05-07-2006 à 17:07:41

bonjour à toutes et à tous

merci Marc et Evelyne pour l'ensemble du texte mis en ligne,c'était bien intéressant 🍌

et merci Eric pour cette bibliographie au sujet des chasseurs forestiers....mais pouvez-vous me dire où se trouve à Nancy ce centre de documentation?

peut-on y aller librement pour consulter ces ouvrages, ou alors,est-ce aux Archives départementales qu'il faut s'adresser ?

bref,comment faire pour avoir accès à ces livres?

amicalement,
Mireille



XXXXX

Posté le 05-07-2006 à 17:24:57

Bonjour Mireille,

Vous trouverez ici <http://www.engref.fr/portail/Docnancy.htm> les réponses à vos questions.

L'ENGREF n'est pas bien loin de l'incontournable (surtout en voiture !) Place Stanislas. L'accueil y est excellent et dans la belle cour intérieure se trouve le monument aux morts de l'Ecole. En revanche. côté 14-18. vous ne trouverez rien d'autre que ce que ie

vous ai communiqué. La semaine dernière, le *Livre d'Or des Eaux et Forêts* y était même introuvable... 😞

Bonne visite !

xxxxx

« Un pauvre diable a toujours eu pitié de son semblable, et rien ne ressemble plus à un soldat allemand dans sa tranchée que le soldat français dans la sienne. Ce sont deux pauvres bougres, voilà tout.

» Capitaine Paul RIMBAULT